**DCG**

●

●

●

●

**SESSION 2011**

**comptabilité approfondie**

Durée de l’épreuve : 3 heures - coefficient : 1

Document autorisé :

**Liste des comptes du plan comptable général, à l’exclusion de toute autre information.**

Matériel autorisé : **aucun.**

Document remis au candidat :

**Le sujet comporte 7 pages numérotées de 1/ à 7/7.**

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

*Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants*

**Page de garde…………………………………………………………………………………………….. page 1**

**Présentation du sujet......................................................................................................................……… page 2**

**DOSSIER 1 - Immobilisations** ……………........................….…(9,5 points)……………………..…… page 2

**DOSSIER 2 - Stocks et événements postérieurs à la clôture**..... (4,5 points) ………………………….pages3 et 4

**DOSSIER 3 - Comptabilisation d’un passif** …………………... (3 points) ……………………………page 5

**DOSSIER 4 - Le contrôle de la comptabilité**…………………...(3 points) ………………………..…..page5

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

*Le sujet comporte les annexes suivantes*

###### DOSSIER 1

Annexe 1 – Traitement des frais d'acquisition page 6

Annexe 2 - Modèle de plan d’amortissement page 6

DOSSIER 2

Annexe 3 - Stock – Articles démodés page 6

Annexe 4 - Informations relatives aux créances d’un recouvrement incertain page 6

DOSSIER 3

Annexe 5 - Éléments relatifs au conflit avec la société Graphnet page 7

**DOSSIER 4**

Annexe 6 - Éléments relatifs au contrôle interne page 7

**AVERTISSEMENT**

**Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.**

# SUJET

Il vous est demandé d’apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.

Toute information calculée devra être justifiée.

Les écritures comptables devront comporter les numéros et les noms des comptes et un libellé.

Vous venez d’être engagé au service comptable de la SA Buenaventura. Le comptable de la société vous demande de lui préciser, justifications à l’appui, le traitement comptable que vous apporteriez à divers points restés en suspens. L'entreprise clôture ses comptes au 31 décembre.

Sauf indication contraire, le taux de TVA à appliquer est de 20% (taux normal).

# DOSSIER 1 - Immobilisations

**Première partie**

La SA Buenaventura a acquis un immeuble le 1er juillet 2010. Les durées d’utilisation des éléments constituant cet immeuble ainsi que leurs coûts respectifs sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Élément | Durée d’utilisation | Coût HT en € |
| StructureToitureMenuiseries extérieuresChauffage collectifAscenseurs | 40 ans25 ans20 ans20 ans18 ans | **?**60 00030 00020 00020 000 |

Les coûts d’acquisition de cet immeuble sont de 25 000 € de droits de mutation et 5 000 € HT d’honoraires du notaire. L’incidence de ces frais est estimée non significative par rapport à la valeur de l’immeuble.

La somme réglée par chèque pour l’immeuble s’élève, coût d’acquisition compris, à 531 000 €. L’entreprise a choisi de ne pas comptabiliser les frais d’acquisition en charges.

Vous supposerez que **l’acquisition de l’immeuble** **n’a pas été soumise** **à la TVA**.

Travail à faire

**A l’aide de l’*annexe 1,***

1. **Indiquer pour quels motifs comptables il convient de décomposer l’actif « immeuble ».**
2. **Comment détermine-t-on la période d’attribution (ou d’activation) des coûts ?**
3. **Enregistrer l’acquisition de l’immeuble le 1er juillet 2010.**
4. **Supposons que le chauffage collectif défaillant fasse l’objet d’un remplacement anticipé fin 2024 pour un coût de 30 000** **€ HT. Comptabiliser l’ensemble des opérations relatives à ce remplacement sachant que cette opération est soumise à la TVA au taux de 20%.**

**Deuxième partie**

La SA Buenaventura a mis en service le 1er juillet 2010 un matériel acquis le 15 juin 2010 pour un coût d’acquisition de 55 000 € HT. Le taux de TVA à appliquer est de 20%.

La durée probable d'utilisation de ce matériel est de cinq ans. A la fin de cette durée d'utilisation, sa valeur résiduelle sera de 5 000 €. Il s’agit du prix de reprise du matériel par le concessionnaire, spécifié dans le contrat initial d’acquisition. Les coûts de sortie peuvent être considérés comme négligeables. Sur le plan fiscal, ce matériel est amortissable sur une durée d’usage de sept ans et n’ouvre pas droit au mode dégressif.

Travail à faire

1. **Le comptable a retenu pour ce matériel une valeur amortissable de 50 000 €. Justifier les conditions du traitement de la valeur résiduelle en matière de base amortissable telles qu’énoncées par le règlement 99-03.**
2. **Comptabiliser l'acquisition du matériel.**
3. **Rappeler la règle comptable qui permet de définir la date de début de la phase d’amortissement.**
4. **Présenter le plan d'amortissement initial de ce matériel pour les seules années 2010 à 2012 sur la base du modèle présenté en *annexe 2*.**

Au 31 décembre 2011 il existe un indice montrant que le matériel a perdu notablement de sa valeur. Un test de dépréciation est effectué. A cette date, la valeur actuelle de ce matériel déterminée à partir de la valeur vénale s'élève à 33 000 €.

Travail à faire

1. **Après avoir défini la notion de test de dépréciation, indiquer la ou les condition(s) préalable(s) à sa réalisation.**
2. **Comptabiliser toutes les écritures relatives au matériel au 31 décembre 2011.**
3. **Présenter le nouveau plan d'amortissement pour les seules années 2010 à 2012 en suivant le modèle donné en annexe 2.**

Au 31 décembre 2012, un nouveau test de dépréciation est réalisé. Il montre que la valeur actuelle peut être estimée à 31 000 €.

Travail à faire

1. **Comptabiliser toutes les écritures relatives au matériel à la date du 31 décembre 2012.**
2. **Indiquer, dans ce cas, le montant de la dotation aux amortissements comptabilisée fin 2013.**

# DOSSIER 2 - Stocks et Evénements posterieurs à la cloture

**Première partie**

La société Buenaventura fabrique du prêt à porter haut de gamme qu'elle commercialise auprès demagasins spécialisés.

La balance avant inventaire présente, fin 2010, les soldes suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N° | Intitulés | Soldes |
| Débiteurs | Créditeurs |
| 35 | Stock de produits finis | 3 200 000 |  |
| 395 | Dépréciation du stock de produits finis |  | 0 |

Afin de procéder à la valorisation des stocks ainsi qu'aux ajustements de dépréciation, on dispose des informations suivantes concernant les produits finis.

Les articles présents en stock à la clôture de l’exercice doivent être valorisés sur la base des divers coûts suivants, coûts effectivement engagés sur la période d’activation tels que déterminés par le plan comptable :

|  |  |
| --- | --- |
| Coût d'achat des matières premières consommées | 600 000 € |
| Charges directes variables de production | 2 000 000 € |
| Charges indirectes variables de production | 400 000 € |
| Charges indirectes fixes de production | 100 000 € |

Il convient cependant de noter que l'entreprise a connu, au cours de l'exercice 2010, une baisse sensible d'activité. La capacité normale de production des divers ateliers n’a été utilisée qu’à 80 % environ.

Travail à faire

1. **Déterminer la valeur du stock final de produits finis.**
2. **Présenter les enregistrements comptables concernant l'ajustement des stocks de produits finis au 31 décembre 2010.**

Du fait de l’effet de mode, deux catégories d'articles en stock ne pourront être vendus au prix fixé initialement au catalogue. Les informations relatives à ces deux catégories d’articles sont présentées en ***annexe 3*.**

Travail à faire

1. **Procéder aux ajustements comptables éventuellement nécessaires en fin d'exercice du fait de ces deux catégories d’articles en stock.**
2. **Indiquer si la société Buenaventura peut chaque année modifier sa méthode de valorisation des sorties de stocks (coût moyen pondéré ou premier entré premier sorti) pour améliorer son résultat.**

**Deuxième partie**

La société Buenaventura est société tête de groupe d’un ensemble consolidé. Comme elle clôture ses comptes sociaux au 31 décembre 2010, les contraintes de consolidation rendent obligatoire l'arrêté des comptes par le conseil d'administration au plus tard le 31mars 2011.

Au titre de la clôture des comptes de l'exercice 2010, les dirigeants vous consultent sur les évènements dont les informations figurent en *annexe 4*.

Travail à faire

1. **Rappeler la définition d’un événement postérieur à la clôture de l’exercice.**
2. **Caractériser chacune des situations décrites dans l’*annexe 4* et préciser quelles sont les conséquences pour l'arrêté des comptes de l'exercice 2010. Aucune comptabilisation n’est demandée.**

# DOSSIER 3 - Comptabilisation d’UN PASSIF

La société Buenaventura a connu, en octobre 2010, divers problèmes avec un prestataire de services, la SA Graphnet qui l’ont conduite à rompre unilatéralement le contrat signé avec cette entreprise.

Travail à faire

**A l’aide de *l’annexe 5*,**

1. **Rappeler la définition d’un passif.**
2. **Vérifier que les éléments relatifs au conflit avec la SA Graphnet remplissent les conditions de comptabilisation à titre de passif énoncées par le règlement 99-03.**
3. **Préciser le classement comptable de ce passif au sens du règlement 99-03 et procéder à son enregistrement à la clôture de l’exercice 2010.**
4. **Indiquer si la société Buenaventura pourrait reconnaître comme un passif le montant estimé des honoraires (1 500 € HT) du cabinet d’avocats pour les frais de défense devant le tribunal de commerce. Justifier votre réponse.**

# DOSSIER 4 – le contrôle DE LA COMPTABILITÉ

La poursuite de la politique de développement nécessite des besoins de financement que les dirigeants ont de plus en plus de difficultés à assurer. Par ailleurs, la croissance des ventes a mis en évidence l’inadéquation de certaines procédures administratives.

## **Travail à faire**

**A l’aide de l’*annexe 6,***

1. **Définir le contrôle interne.**
2. **Préciser si la mission du commissaire aux comptes dans l’entreprise Buenaventura est de nature légale ou contractuelle.**
3. **Le commissaire aux comptes peut-il proposer, comme le lui suggèrent les dirigeants de Buenaventura, des solutions pour remédier aux faiblesses observées de certaines procédures, comme celles des ventes et des clients par exemple. Justifier votre réponse.**
4. **Expliquer la notion de rapprochement de documents. Donner un exemple.**

**Annexe 1**

**Traitement des frais d’acquisition**

À défaut d’information précise et si les incidences sont estimées non significatives, les frais d'acquisition des immobilisations décomposables de la SA Buenaventura sont attribués à la structure.

**Annexe 2**

**Modèle de plan d’amortissement**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Année | Base de calcul des amortissements | Taux | Dotation aux amortissements | Valeur nette comptable avant dépréciation | Dépréciation | Reprise | Valeur nette comptable |
|  |  |  |  |  |  |  |  |

NB : compte tenu des informations données dans le dossier 1, deuxième partie, les dispositions relatives à l’avis n° 2006 -12 du CNC, qui préconisent la mise en œuvre d’une écriture comptable visant à neutraliser l’effet de la non déductibilité fiscale d’une dépréciation, ne trouvent pas à s’appliquer dans le cas présent.

**Annexe 3**

**Stocks – Articles démodés**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Articles A | Articles B |
| Coût de production global du stock (correctement évalué) | 95 000 | 160 000 |
| Charges de distribution non encore engagées | 10% du prix catalogue | 20% du prix catalogue |
| Quantité en stock | 1 000 | 8 000 |
| Prix de vente catalogue (pour l’ensemble du stock) | 120 000 | 200.000 |
| Prix de vente maximum du stock estimé au 31/1 2/2010 | 110.000 | 176.000 |

**Annexe 4**

**Informations relatives aux créances d’un recouvrement incertain**

**A.** Unecréance de 100 000 € HT est détenue sur le client Alpha depuis le 15/12/2010. Le 15/01/2011, ce client a déposé son bilan avec un passif net extrêmement lourd. La société Buenaventura est créancier chirographaire et il est probable qu’elle ne pourra récupérer au plus que 5% de sa créance.

**B.** Le 25/01/2011, la société TY-REX qui assure la fourniture de 80 % des approvisionnements de la société Buenaventura en tissus classiques a décidé l'arrêt de cette activité devenue déficitaire du fait de la forte concurrence existant sur ce marché. Au 31/12/2010, la dette de la société Buenaventura envers TY-REX s'élève à 593 000 €. Elle correspond à la dernière livraison du 15/12/2010, payable à 60 jours fin de mois.

**Annexe 5**

**Éléments relatifs au conflit avec la société Graphnet**

En juillet 2010, la société est entrée en contact avec la société Graphnet pour la réalisation d’un site Internet. Suite à une série de retards et d’erreurs jugés inacceptables, la société Buenaventura a rompu unilatéralement le contrat signé avec la société Graphnet, en octobre 2010, après avoir réglé le montant des factures partielles adressées par cette dernière. En novembre 2010, la société Graphnet a porté l’affaire devant le tribunal de commerce pour rupture abusive de contrat et demande le paiement de dommages et intérêts.

Le cabinet d’avocats « Ravel et associés », conseils juridiques de la société Buenaventura, estime que la société devrait très certainement être condamnée à des dommages et intérêts pour rupture abusive. Les dirigeants de la société Buenaventura considèrent ces éventuels dommages et intérêts comme des éléments exceptionnels.

Ce litige devrait normalement être jugé en 2011.

À la clôture de l’exercice 2010, le cabinet « Ravel et associés » a apporté une première estimation des dommages et intérêts auxquels la société Buenaventura sera très certainement condamnée. Le montant des dommages et intérêts devrait s’établir dans une fourchette comprise entre 10 000 € et 16 000 €. Le rapport présenté estime que les probabilités sont les suivantes :

 10 000 € 30%

 12 000 € 60%

 16 000 € 10%

Les dirigeants de la société Buenaventura entendent suivre les conclusions de ce rapport pour reconnaître et évaluer le passif dont l’estimation est jugée fiable.

Par ailleurs, le cabinet « Ravel et associés » a fourni une première estimation du montant de ses honoraires, 1 500 € hors taxes, pour assurer la défense de la société Buenaventura lors du procès à venir devant le tribunal de commerce.

**Annexe 6**

**Éléments relatifs au contrôle interne**

Le commissaire aux comptes a observé dans son rapport certaines faiblesses dans le contrôle interne de la société. Ces éléments n’ont pas remis en cause son opinion sur les comptes annuels. Les dirigeants ont demandé au commissaire aux comptes de proposer des solutions pour pallier les faiblesses de certaines procédures administratives, comme celles des ventes et des clients par exemple. Il a été rappelé à l’occasion qu’un système de contrôle interne efficace devait entraîner le respect de principes tels que la séparation des tâches, la supervision et la conservation des actifs.

Dans le cadre de révision du cycle d’exploitation « ventes et clients » une procédure de circularisation et de rapprochement de documents a été mise en place.